



# Esperanza Joie des Enfants

## AG 2021. Compte-rendu

**Jeudi 8 avril 2021 : première Assemblée générale « à distance » de l'association, via ZOOM.**

37 personnes connectées, dont 21 membres à jour de cotisation et 40 représentés, soit **61 votants**.

### **I / Ordre du jour**

- Rappel du contexte
- Présentation du rapport moral et financier
- Présentation du projet de nouveaux statuts
- Questions diverses
- Tenue de l'Assemblée générale ordinaire et vote
- Tenue de l'Assemblée générale extraordinaire et vote

### **II / Résolutions votées par l'Assemblée générale ordinaire du 08/04/2021**

#### **Première résolution : approbation du rapport moral présenté par le bureau**

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport moral présenté par le président et le bureau.

#### **Deuxième résolution : approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020**

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le rapport financier présenté par la trésorière et le vice-trésorier, ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

#### **Troisième résolution : approbation du budget et des perspectives de l'exercice 2021**

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos en réserves et le budget prévisionnel de l'association tel qu'il lui a été présenté.

#### **Quatrième résolution : détermination du montant de la cotisation annuelle**

L'Assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle minimum pour l'année 2021 à 30 euros. En sus du montant de la cotisation annuelle, chaque membre de l'association est libre de verser une somme complémentaire, sous forme d'abondement. Le reçu fiscal porte sur l'ensemble du montant (cotisation + abondement).

En deçà du montant de la cotisation minimale, les autres donateurs, s'ils ont communiqué leur e-mail, bénéficieront également d'un reçu fiscal adressé sous forme électronique par e-mail.

### **Cinquième résolution : renouvellement des membres du bureau**

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des membres du bureau suivants :

Philippe Thirion, président  
Jean-François Verger, vice-président  
Bernadette Le Bailly, secrétaire générale  
Isabelle d'Harcourt, trésorière  
Pierre Fourier, vice-trésorier

### **Sixième résolution : mise à jour des données légales et protection des données personnelles**

L'Assemblée générale donne mandat au bureau pour mettre à jour les données légales devant figurer sur le site internet de l'association et ajuster la politique de protection des données personnelles pour se mettre en conformité avec la Réglementation générale sur la protection des données personnelles.

## **III / Résolutions votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 08/04/2021**

### **Première résolution : adoption de nouveaux statuts**

L'Assemblée générale approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les nouveaux statuts de l'association.

### **Deuxième résolution : publication des nouveaux statuts**

L'Assemblée générale donne mandat au bureau pour publier les nouveaux statuts et effectuer les formalités d'usage.

Fait à Paris, le 8 avril 2021

